

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 04 Novembre 2021

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 04 Novembre ouverte, à 18 heures 00.

Puis il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil municipal, madame Anne DAURES, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'elle a accepté.

Il est procédé à la constatation de la liste des membres du Conseil municipal.

Il dénombre 22 Conseillers Municipaux présents :

Éric LÉOTARD	Anne DAURES	Jean-François BERTUCAT
Martine MEUTERLOS	Olga CAMPANELLA	Thierry CHAPELLIER
Sylvie LAUGIER	Joseph RAJOLA	Josette CERUTTI
Claude MONTALI	Philippe PACAUT	Annette NUSSAC-BREITHEL
Claire GAZE	Patrick DUPUY	Béatrice DI SANTO
Dolorès POETA	Olivier BOURGIER	Jean-Charles VIEMARI
Virginie COURTIAL	Rémi MARETTE	Pierre GELSI
Patrick LAMARQUE		

6 Conseillers Municipaux sont absents,

- Madame Marion AUREILLE, absente et excusée, représentée par Madame Olga CAMPANELLA.
- Madame Sabine ZOULALIAN, absente et excusée, représentée par Monsieur Patrick GELSI.
- Madame Linda FUSTIER, absente et excusée, représentée par Madame Martine MEUTERLOS.
- Monsieur Hervé DELESPAUL absent et excusé, représenté par Monsieur Patrick LAMARQUE
- Madame Virginie JUILLARD, absente.
- Monsieur Hamoue DERDOUR, absent.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut se dérouler.

Date de la convocation : le 04 Novembre 2021.

Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence pour Monsieur Jean Marc MANGARETTO ancien 1^{er} adjoint au Maire de Saint-Victoret, décédé le 25 octobre 2021.

Minute de silence

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 09/20 du 23 mai 2020 portant sur les décisions du Maire prises et visés par le contrôle de légalité depuis le 10 juillet 2020.

**Monsieur le maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :
Les décisions n° 133/21 à 148/21.**

Monsieur le maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2021.

Monsieur Patrick LAMARQUE indique que dans le rapport n°7, il est fait mention, surement une coquille, que Monsieur Claude PICCIRILLO s'est abstenu.

Monsieur Éric LÉOTARD confirme la coquille dans le relevé des votes dans le rapport n°7 et confirme que Monsieur Claude PICCIRILLO n'a pas participé au vote puisqu'il était absent.

Monsieur Pierre GELSI relève dans un premier temps l'absence de la mention de la présence de l'huissier de justice Maître Philippe DE MARANS.

Monsieur Éric LÉOTARD confirme que cette intervention figurera dans le présent Procès-verbal.

Monsieur Pierre GELSI souhaite savoir si on accepte la retranscription de son intervention conformément aux propos tenus lors de ses différentes interventions lors du Conseil municipal en date du 14 octobre 2021 ? Les interventions tels que retranscrites ont été déformés et manque des échanges importants.

Monsieur Éric LÉOTARD précise que la retranscription des interventions sont faites de manière synthétique conformément à la loi, et indique que l'esprit de vos interventions est bien présent. Néanmoins, à l'avenir, je vous invite à transmettre, avant la retranscription des débats par les services communaux, le texte de vos interventions ainsi permettre un copier/coller.

Pour	27	
Abstention	2	Monsieur Pierre GELSI et Madame Sabine ZOULALIAN
Contre	0	

RAPPORT N°1 : Convention de Jumelage entre la Commune de Saint-Victoret et la Cité de Finale Ligure en Italie.

Monsieur Rémi MARETTE présente ce point.

Dans le contexte européen que nous connaissons, aujourd'hui plus que jamais, les jumelages et les coopérations représentent des occasions de brassage de population, dans un climat de confiance et dans une ambiance de convivialité.

Pour rapprocher l'Europe de ses citoyens et permettre à ceux-ci de participer pleinement à la construction d'une Europe toujours plus proche, il est nécessaire de s'adresser à tous ses habitants, de les faire participer à des échanges et des activités de coopération transnationaux, en contribuant à développer un sentiment d'adhésion à des idéaux européens communs.

Les municipalités et les comités de jumelage qui se sont succédé ont toujours eu la volonté de construire des relations solides avec d'autres collectivités européennes pour concrétiser ce projet de jumelage.

Le comité de jumelage de la Commune de Saint-Victoret œuvre, en collaboration avec la municipalité, depuis sa création au développement de liens d'amitié avec des Communes favorables au jumelage.

Dans le cadre des démarches et des recherches pour formaliser et finaliser un processus de jumelage avec une autre collectivité, nous avons pris contact par l'intermédiaire de l'association Saint-Victoret Horizon Jumelage avec Monsieur le Consul Général d'Italie à Marseille afin d'obtenir le nom d'une ou plusieurs communes italiennes, favorables à un jumelage.

Notre choix s'est porté sur la Cité de Finale Ligure qui était en recherche d'une ville Française pour se jumeler et en avait informé les services diplomatiques de l'Etat Italien. S'ensuivit des démarches régulières et chaleureuses entre les deux municipalités pour le développement de nos relations amicales afin de réaliser un état des lieux, d'identifier les axes possibles d'intervention et les actions à inscrire dans le programme de coopération, en collaboration avec les autorités locales.

Dans le cadre de la structuration de ce projet de jumelage, une délégation Saint-Victorienne s'est rendue à Finale Ligure du 9 octobre 2021 au 10 octobre 2021. La délégation de Finale Ligure sera présente à Saint-Victoret du 6 novembre 2021 au 7 novembre 2021.

Dans cette perspective, Monsieur le maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Finale Ligure située en Italie, d'accepter les termes d'une Convention de jumelage dont le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la majorité,

Pour	25	Messieurs Patrick LAMARQUE et Hervé DELESPAUL
Abstention	0	
Contre	2	Monsieur Pierre GELSI et madame Sabine ZOULALIAN

APPROUVE le choix d'un jumelage avec la Cité de Finale Ligure en Italie ;

PERMET le jumelage avec la Cité de Finale Ligure en Italie avec effet au 6 novembre 2021 pour une durée indéterminée ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer la Convention de jumelage,

Dit que en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

QUESTIONS ORALES :

Question de Monsieur Patrick LAMARQUE :

Comme le prévoit le règlement intérieur, article L.2121-27 du CGCT, en date du 15 mars 2021, j'ai adressé par mail auprès de vos services une demande de mise à disposition d'un local afin que je puisse recevoir les personnes qui le souhaitent.

À ce jour, je n'ai obtenu aucune réponse de votre part.

Monsieur Éric LEOTARD répond :

Nous avons bien reçu votre demande, compte tenu de la situation sanitaire avec le COVID-19, les services municipaux n'ont pas pu gérer votre demande. Nous allons prendre en charge votre demande et procéder à la mise à disposition d'un local, en fin d'année. L'utilisation sera soumise à un planning d'occupation qui permettra de pouvoir assurer une permanence ainsi que des rendez-vous. Cette mise à disposition sera valable pour tous.

Question de Monsieur Pierre GELSI :

Depuis plus de 15ans les parents d'élèves de l'école CARBONEL réclame que le mur d'enceinte de l'école soit remonté pour des raisons évidentes de sécurité. Rien n'avait été fait jusque-là. Or dans le même temps que la réhabilitation du Boulevard ABBADIE nous avons constaté le rehaussement du mur d'enceinte de l'école par une entreprise privée. De quelle entreprise s'agit-il ? Quelle est le montant de la facture ? (Merci de nous en donner copie). Y a-t-il eu une mise en concurrence ? Quelles autres entreprises ont proposé un devis ? Ces travaux étaient-ils prévus ? Sur quelle ligne de budget ?

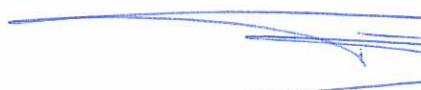
Monsieur Éric LÉOTARD répond :

Dans le cadre des travaux prévus sur le boulevard ABBADIE, il a été décidé une surélévation de la chaussée et du trottoir, ce qui a conduit à un mur de clôture d'une hauteur inappropriée pour le Groupe Scolaire CARBONEL. Par conséquent, il a été prévu, dès le départ, les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des piétons qui emprunteront ce trottoir. Sur ce chantier, la Commune n'était pas maître d'ouvrage, la responsabilité incombait à la Métropole Aix-Marseille Provence. Il en résulte une impossibilité de pouvoir communiquer le nom de l'entreprise ainsi que le coût des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée, lève la séance à 18 heures 30.

Affichage le 10 novembre 2021.

Le Maire



Claude PICCIRILLO